



\*\*\*\*\*  
Convocation du 10/12/2021 Affichage 10/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le dix sept décembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yvon BOUKAYA, le Maire.

**Présents :** Mme Sandra DA MOTA, M. Gérard DUFEUTRELLE, M. Bruno PIERRE, M. Nicolas PERSIGAND, M. Patrice GUALINA.

**Absents excusés :** M. Jérôme BOURGEOIS  
M. Henry GATINEAU (donne pouvoir à Mme Sandra DA MOTA)  
Mme Stéphanie CHESNAY-FESSU  
M. Jérôme SPANEK (donne pouvoir à M. Gérard DUFEUTRELLE)  
M. Cédric BONNEFOY

**Secrétaire de séance :** Mme Sandra DA MOTA

Le compte rendu du conseil municipal du 05/11/2021 est approuvé et signé à la majorité par 7 voix Pour et 1 voix Contre.

### **1/. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaite partager l'Adjoint Technique de la Commune d'Abbeville la Rivière, dans le cadre d'une mutualisation de moyen.

Après lecture de la convention,

L'organe délibérant, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le partage, de l'Adjoint Technique de la Commune d'Abbeville la Rivière et ce à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021 pour un montant annuel de 6 000.00 € au regard de 48 jours de mise à disposition sur l'année.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

### **2/. VOTE DU QUART DU BUDGET POUR L'INVESTISSEMENT 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant de même qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant en outre que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que la commune devra engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2022,

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022 de la mairie.

### **3/ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Un point est fait sur les travaux en cours.

Les entreprises étant en congés pour les vacances de Noël, les travaux reprendront le 3 janvier 2022.

Les travaux vont reprendre à partir de la mairie pour remonter la Rue de Jaugy.

### **4/. ROND-POINT DE COURPAIN**

Le Département de l'Essonne confirme qu'il sera installé sur la RD721 deux panneaux pré-signalant le giratoire surmontés d'un flash lumineux.

### **5/. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur DUFEUTRELLE informe les membres du Conseil Municipal que le SIEGE subventionne les équipements électriques pour le cantonnier.  
Une réflexion est menée sur les besoins de la Commune.
- Rappeler le Département de l'Essonne qu'il s'était engagé à étanchéifier le regard dans la descente du Montoir de Marolles.
- Problème avec les camions de l'entreprise Chevrier qui circulent quotidiennement sur la D145, malgré l'interdiction aux poids lourds.
- M. BOURGEOIS informe les membres du Conseil Municipal que le SEDRE n'augmentera pas les tarifs des poubelles en 2022.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qui a reçu une étude concernant la mise en place de 3 nouvelles éoliennes supplémentaires sur le parc éolien de Boissy la Rivière.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h30.

*Le Maire*

*Yvon BOUKAYA*